



Déplacement pour une succession

Par Ilma

Bonjour

J ai une fille mineur nous devons signer la vente d une maison, et sa succession sur le monétaire suite au décès de son papa. Je ne peux me déplacer physiquement pour signer les papiers la concernant. Le notaire refuse que l on procède autrement elle affirme que l on doit être physiquement présent sauf si j habitais à l étranger. C est en pleine campagne et je ne conduis pas. Comment faire pour m en sortir? Je vous remercie par avance de vos conseils

Par ESP

Bonjour

Une procuration est en général possible, demandez pourquoi non ?

Par Ilma

Bonjour,

Merci pour votre réponse rapide. Oui la procuration le notaire m avait dit que cela été possible en septembre et là elle refuse soit disant que c est une mineure et qu elle doit assister physiquement ainsi que moi même. Le notaire n était déjà pas informé que la loi pour la gestion des mineurs avait changé depuis des années. En bref, elle fait traîner la vente depuis décembre.